

TARIFS

APPLICABLES AU 01/05/2016

Nous vous précisons que le séjour que vous effectuez dans notre établissement est couvert par votre caisse selon un taux défini par le Médecin Conseil de la caisse.

Une caution de 300 € est demandée à l'entrée. Elle vous sera restituée à la sortie.

> Si vous avez **UNE PRISE EN CHARGE AU TAUX DE 100 %**, il vous reste à régler :

- Le Forfait journalier, soit 18 € par jour
- Le Forfait patient, soit 18 € pour l'ensemble du séjour (selon la réglementation en vigueur)

Pour plus de précision, veuillez vous adresser au secrétariat. (Conformément à l'Article L 174-4 du code de la Sécurité Sociale, le forfait journalier est également facturé le jour de la sortie quelle que soit l'heure à laquelle vous quittez l'établissement).

> Si vous avez **UNE PRISE EN CHARGE AU TAUX DE 80 %**, il reste à votre charge :

- Les 20 % du Forfait d'entrée
- Le Ticket modérateur
- Le Forfait journalier, soit 18 € par jour
- Le Forfait patient, soit 18 € pour l'ensemble du séjour

Toutefois, si vous adhérez à une Mutuelle qui couvre les frais restants à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir nous remettre dès votre entrée votre Carte de Mutuelle en cours de validité. Vous pouvez connaître le montant total de vos frais en vous adressant au secrétariat.

Liste des suppléments éventuels

Chambre individuelle (télévision et wifi inclus)	70 € / jour*
Télévision	2 € / jour
WIFI (chambre double)	2 € / jour
Téléphone	Frais réels
Tarif Lit Accompagnant	45 € / jour
Repas Accompagnant.....	11 €

* Le prix de la chambre particulière pourra être modulé en fonction des prises en charge établies par les mutuelles avec un seuil minimum de 50 € / jour.